Image not found or type unknown

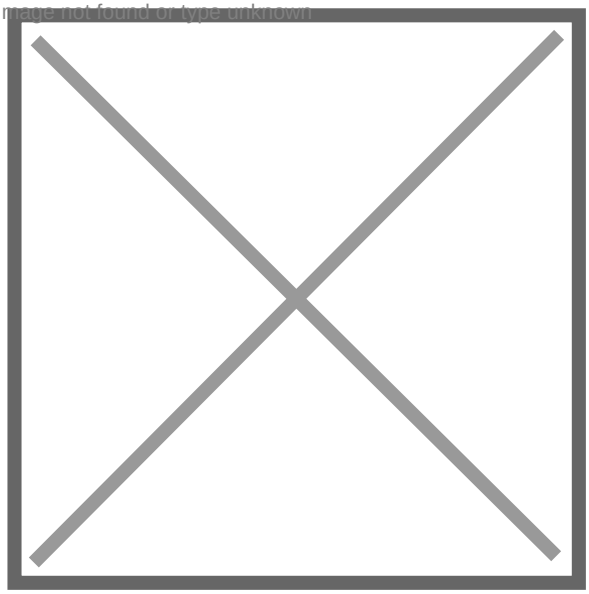

Credit XXXXXX, réclamation total de la dette

Par **inge**, le **30/09/2014** à **17:43**

Bonjour
Depuis 2006 j'ai un credit revolving chez xxxxxx devenu xxxxxx. Au printemps dernier j'ai eu des diffilcultées pour payer les échéances. Ayant une affaire saisonniére je leur ai dit que j'allais remboureser le retard en juillet.
Depuis 2011 ils m'ont mis une assurance (je n'ai jamais eu de contrat et je n'ai jamais rien signée) Plusieurs fois j'ai demandée qu'on me l;enlève, par lettre simple ou par téléphone.
Début juillet j'envoie une lettre recommandée avec un chèque correspondant au retard des remboursements et on disant que j'étais en mésure de reprendre les mensualités. Dans cette lettre j'ai demandée qu'on arrête cette "assurance", et j'ai déduis le montant du coût de cette assurance dépuis 2011.
Ils m'ont arrêtée l'assurance, mais ils m'ont du coup réclamé la totalité du restant du crédit (environs 2600€).
J'ai laissée tombée le problème de l'assurance et payée tout arriérée du crédit. Depuis ils ont tout donné à un huissier qui va maintenant demander un injonction à payer auprés du tribunal. Je continue à payer chaque mois diréctement à xxxxxx, Je n'ai donc aucun retard de paiement. Que dois je faire? Continuer à payer ou pas? Pour l"assurance" es que je peux faire quelque chose?
Cordialement
Inge

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **19:00**

Bonjour

Pour l'assurance vous demandez la copie du contrat que vous avez signé de votre main afin de vérifier si vous l'aviez accepté au moment de la signature de ce contrat de crédit à la consommation.

Vous faites votre demande en LRAR et vous gardez une copie de la lettre.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés